

Rapport d'activités 2014

Fondation Danielle Mitterrand France Libertés



Fondation Danielle Mitterrand – France Libertés

Fondation reconnue d'utilité publique
et dotée du statut consultatif à l'ONU.

22 rue de Milan, 75009 Paris, France

Tél : (33) 1 53 25 10 40

Fax : (33) 1 53 25 10 42

www.france-libertes.org

Sommaire du rapport d'activités 2014

I/ Projets de terrain.....	4
1) Lancement de l'appel à propositions « Le droit à l'eau face aux activités extractives ».	4
a) Alter-médias – France	5
b) Accion Ecologica – Equateur	5
c) FUNDAR – Mexique	5
d) CELDF – Etats-Unis.....	6
e) REDES AT – Uruguay	6
f) Gaia Foundation – Ghana, Ouganda, Afrique du Sud, Kenya	7
g) Paribartan – Inde	7
h) GWEFODE – Ouganda.....	7
i) Bankwatch – Tunisie.....	8
2) Capitalisation de l'appel à propositions 2014 « Le droit à l'eau face aux activités extractives »	8
3) Suivi des projets de l'appel à propositions 2013 « Ce que les peuples autochtones ont à dire sur leur droit à l'eau »	9
II/ L'eau, bien commun de l'humanité.....	11
1) La campagne Porteurs d'eau	11
a) Les avancées en 2014 de la proposition de loi n°1375 pour la mise en œuvre effective du droit à l'eau potable et à l'assainissement	12
b) Partenariat avec le Parc Zoologique de Paris.....	14
c) France Libertés au Salon des solidarités.....	14
d) Lancement de la Lame d'eau, carafe solidaire by Starck	14
e) Sensibilisation France : participation de Jean-Luc Touly à des réunions publiques	15
2) Campagne contre les coupures d'eau illégales	16
3) Opération Transparence.....	17
a) Résultats de la phase 3 sur les réseaux de canalisation.....	17
b) Lancement d'une nouvelle phase « prix de l'eau ».....	17
4) Formations sur la gestion et le droit à l'eau.....	18
III/ Droits des peuples.....	19
1) Organisation d'un side-event « Le droit à la consultation des peuples autochtones face aux grands barrages au Brésil »	19
2) Soutien aux défenseurs des droits de l'homme : Pérou, Chili, Mexique et Bangladesh ..	19
3) Déclarations publiées lors des sessions du Conseil des droits de l'homme	20
4) Lutte contre la biopiraterie	21

a) Plaidoyer dans le cadre du projet de loi biodiversité	22
b) Organisation « Aller au-delà du Protocole de Nagoya : garantir les droits des peuples autochtones par des mécanismes d'accès et partage des avantages »	22
c) Organisation d'une conférence sur la biopiraterie au Pérou à la maison de l'UNESCO	23
5) Organisation pour une Citoyenneté Universelle	23
a) Partenariat avec le film « Ceuta, douce prison »	24
b) Lancement du couvre-passeport de l'O.C.U	24
c) Lancement de la campagne « Citoyens du monde » à l'hôtel de ville de Paris	24
d) Organisation d'un side-event « La gouvernance mondiale des migrations »	24
e) Participation à une mobilisation à Calais contre le « mur de la honte »	25
IV/ Déchets et Citoyenneté.....	25
1) Mission « Ressources Urbaines, approches intégrées, sociales et concertées de l'assainissement liquide et solide à Pikine (Sénégal) et Kindia (Guinée) »	25
2) Recherche-Action « Déchets et Citoyenneté »	26
V/ Prix Danielle Mitterrand 2014	26
VI/ Université d'été de la Solidarité Internationale	27
VII/ Campagnes soutenues par France Libertés	27
VIII/ Comités-relais	28
1) Comité-relais de Gironde	29
2) Comité-relais de la Loire	29
3) Comité-relais du Lot-et-Garonne.....	30
4) Comité-relais de l'Oise.....	31
5) Comité-relais des Landes.....	32
IX/ Signature d'une convention de partenariat avec la Fédération Léo Lagrange	32

I/ Projets de terrain

1) Lancement de l'appel à propositions « Le droit à l'eau face aux activités extractives »

Budget total : 128 112 €

Dans cet appel 2014, la Fondation France Libertés a choisi de s'intéresser aux activités extractives et leur relation avec la pleine jouissance du droit à l'eau. Nous entendons par activités extractives, toute activité induisant « [...] l'extraction de produits minéraux présents à l'état naturel sous forme solide (houille et minerais), liquide (pétrole) ou gazeuse (gaz naturel) » (Nomenclature INSEE).

Cet appel à propositions entend donc mettre en lumière les interconnexions entre les activités extractives et le droit à l'eau. Les activités extractives peuvent porter atteinte au droit à l'eau en impactant sur la qualité et la quantité de l'eau disponible pour les populations (mise en danger des recharges hydriques et des sources des rivières, destruction progressive des glaciers, drainage acide des mines, pollution des eaux souterraines et de surface, utilisation massive de l'eau pour certaines activités extractives, spoliation des eaux...), mettant en péril l'accessibilité de l'eau, sa disponibilité et sa potabilité. C'est pourquoi France Libertés cherche à appuyer le travail des acteurs qui œuvrent à la promotion et à la défense du droit à l'eau mais aussi à la préservation et à la gestion durable de l'eau, bien commun de l'humanité face à des activités extractives.

Diffusé auprès de plus de 200 organisations, l'appel à propositions 2014 a permis l'étude de 81 dossiers de candidatures. 21 d'entre eux ont été pré-sélectionnés et 9 ont été finalement retenus. Les projets ont été notés selon plusieurs critères : la pertinence, la capacité opérationnelle du partenaire, la méthodologie, l'impact du projet et le budget prévisionnel. A travers cette sélection, France Libertés entend défendre des modes de développement soutenables tant du point social et humain qu'environnemental et économique, les droits des peuples et les biens communs du vivant.

a) Alter-médias – France

Projet : Droit à l'eau et industries extractives : la responsabilité des multinationales

Subvention allouée : 15 000 €

Durée du projet : 12 mois

Alter-médias est une association française dédiée à la promotion d'une information indépendante et engagée sur les luttes sociales et environnementales dans le monde. Elle mène un travail d'investigation sur le comportement des multinationales du monde de l'extractivisme afin de relayer l'information au plus près de la société civile à travers deux sites internet : bastamag.net et multinationales.org respectivement lancés en 2008 et 2013. Le projet consiste en la mise en ligne progressive d'une série d'articles (enquêtes, entretiens, etc.) sur l'impact économique, social et environnemental de l'industrie extractive à travers le monde. A terme, un rapport de synthèse présentant étude de cas et évaluation critique sera également publié. Cette mission de veille et de synthèse présente une utilité fondamentale dans un domaine où les rapports de force sont considérablement déséquilibrés. Regrouper l'information, faire converger les problématiques liées à l'extractivisme, mais aussi sensibiliser le lecteur français sur les comportements des sociétés françaises à l'étranger (implication de sociétés-mères françaises, d'institutions financières internationales, etc.): des initiatives qui contribuent à une diffusion globale et à une meilleure connaissance d'un enjeu capital, celui de la préservation de nos ressources en eau.

b) Accion Ecologica – Equateur

Projet : Défense du droit à l'eau face aux activités pétrolières dans la province de Sucumbios (Pacayacu)

Subvention allouée : 13 120 €

Durée du projet : 12 mois

Fondée en 1986, l'association équatorienne Accion Ecologica, qui fait partie du réseau Oilwatch, se penche dès sa création sur les questions liées à l'activité pétrolière dans son pays. Depuis plusieurs décennies, les sociétés transnationales se succèdent pour exploiter les ressources pétrolières du bassin amazonien mais non sans conséquences. Les dommages causés dans le cadre de cette industrie extractive sont multiples et souvent au détriment des communautés locales comme l'atteste le jugement historique rendu par la justice équatorienne contre le géant du pétrole Chevron (anciennement Texaco) en 2011 après des années de pollution des cours d'eau environnants. Aujourd'hui, Accion Ecologica s'attache à défendre le droit à l'eau menacé par les activités de la société pétrolière nationale Petroecuador dans la province de Sucumbios au sein de la paroisse de Pacayacu. A travers le suivi des projets d'extraction, l'organisation d'ateliers d'échanges ou encore l'élaboration d'un plaidoyer auprès des autorités locales, notre partenaire mène un travail permettant à la fois d'analyser les impacts environnementaux liés à l'extraction de l'or noir mais aussi d'intégrer les populations locales dans une démarche participative et fédératrice.

c) FUNDAR – Mexique

Projet : La protection du droit à l'eau face aux activités extractives dans la Sierra Norte de Puebla

Subvention allouée : 15 000 €

Durée du projet : 18 mois

Dans différents Etats du Mexique, FUNDAR impulse des initiatives visant à promouvoir une gestion publique, démocratique, transparente et participative des ressources nationales en accord avec les

droits humains. La spécificité de ce partenaire est d'intervenir à différents niveaux pour permettre une réelle structuration de la société civile mexicaine autour de la question de l'extractivisme dans le pays. L'association s'efforce dans un premier temps de renforcer les capacités des communautés affectées par des projets d'industries extractives à travers l'organisation d'ateliers de formation sur l'obligation de consultation publique, la réforme énergétique ou encore les conséquences induites par le procédé de fracturation hydraulique. Dans un deuxième temps, elle s'assure de l'accompagnement et du suivi des stratégies juridiques de défense du droit à l'eau en soutenant les procédures lancées devant les tribunaux. A partir des données terrains, FUNDAR travaille ensuite à l'élaboration d'un plaidoyer, troisième temps fort de son action. Il s'agit là d'intégrer les droits humains - et tout particulièrement le droit à l'eau - dans le secteur des industries extractives en faisant pression sur le pouvoir législatif. Pour renforcer la portée de ce plaidoyer, un travail de coordination est développé avec les autres acteurs nationaux favorisant ainsi la mise en place d'un réseau influent. Enfin, le quatrième temps de l'action de notre partenaire a trait à l'internationalisation du débat sur les industries extractives. FUNDAR fait en effet partie du mouvement appuyant l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) dont font partie des Etats comme le Guatemala, la Colombie, le Honduras ou encore le Pérou.

d) CELDF – Etats-Unis

Projet : Projet d'interdiction de l'extraction d'hydrocarbures

Subvention allouée : 10 000 €

Durée du projet : 12 mois

Aux Etats-Unis, l'organisation CELDF (Community Environmental Legal Defense Fund) dénonce le manque de protection juridique du droit à l'eau pour tous face aux entreprises extractives qui bénéficient, elles, de réglementations souples. Elle analyse le manque de représentativité dans la gouvernance américaine par la forte collusion qui existe entre l'Etat et les grandes entreprises. Dans ce contexte, le défi de CELDF consiste à promouvoir une gouvernance locale permettant de s'opposer aux modèles de développement non-durables adoptés à niveau fédéral et étatique. Cela passe tout d'abord par l'étude du fonctionnement des institutions avec les communautés désireuses de prendre en main leur développement local. Il faut ensuite rédiger des textes à valeur juridique permettant aux pouvoirs locaux de faire valoir leur droit à la gouvernance locale. Pittsburgh a ainsi été la première ville à adopter à l'unanimité, par le biais de son Conseil municipal, l'interdiction de l'usage de la fracturation hydraulique sur son territoire. Cette interdiction a été accompagnée d'une déclaration de droits comprenant le droit à l'eau, le droit à un développement durable ainsi que les droits de la Nature. Ce mouvement s'étend désormais à plusieurs villes dans les Etats de Pennsylvanie, New-York, Maryland, Ohio ou encore Nouveau-Mexique bien qu'il fasse l'objet de contestations de la part des entreprises qui cherchent à invalider de tels mécanismes.

e) REDES AT – Uruguay

Projet : Campagne de défense du droit fondamental à l'eau

Subvention allouée : 14 994 €

Durée du projet : 12 mois

En 2004, le peuple uruguayen a appuyé une Initiative Citoyenne de Réforme constitutionnelle qui a donné naissance à une Commission Nationale de Défense de l'eau et de la vie ainsi qu'à la reconnaissance constitutionnelle du droit à l'eau, son caractère public et la nécessité d'une gestion durable avec participation citoyenne. Cependant, depuis dix ans, la priorité a été donnée à l'activité d'extraction minière avec la pratique de la fracturation hydraulique qui menace la qualité et la quantité des ressources en eau. Récemment, une loi minière ouvre encore plus grandes les

portes de l'investissement de l'industrie extractive et menace davantage l'eau présente sur le territoire. Membre de la fédération internationale des Amis de la Terre, l'organisation REDES a pour objectif principal de promouvoir la rencontre, l'échange d'idées et d'expériences pour instituer des modes de vie et des structures sociales dans une optique écologique, solidaire et socialement responsable. Les actions principales sont la réalisation de campagnes d'information pour sensibiliser la population, la recherche participative avec des universités et des mouvements sociaux, le renforcement des capacités institutionnelles et la formulation de politiques alternatives.

f) Gaia Foundation – Ghana, Ouganda, Afrique du Sud, Kenya

Projet : Renforcement des voix de la société civile africaine pour la défense du droit à l'eau face aux activités minières

Subvention allouée : 15 000 €

Durée du projet : 18 mois

Dans quatre pays d'Afrique – le Ghana, l'Ouganda, l'Afrique du Sud et le Kenya – la Gaia Foundation cherche à mobiliser les communautés affectées par des projets extractifs sur la défense du droit à une eau saine en créant une dynamique de réseau. L'enjeu économique et financier que représente l'extraction de matières premières non-renouvelables a tendance à reléguer la société civile au second plan dans le débat sur l'extractivisme. Dans ce contexte, il est particulièrement pertinent de créer et consolider des réseaux pour donner du poids à la voix de celles et ceux qui subissent les dommages des activités extractives. En partant d'un dialogue au sein des communautés, la Gaia Foundation s'applique à créer des coalitions nationales afin de renforcer le message porté par les populations. A terme, la mise en relation de ces coalitions à niveau international vise à toucher une échelle plus large incluant les autorités et le grand public.

g) Paribartan – Inde

Projet : Renforcement de l'implication des communautés marginalisées affectées par les mines de charbon dans le plaidoyer pour défendre et protéger leur droit à l'eau ainsi qu'un accès et une gouvernance équitables des ressources naturelles

Subvention allouée : 15 000 €

Durée du projet : 12 mois

Dans l'Etat d'Orissa en Inde, l'industrie du charbon a déjà affecté la quantité d'eau disponible dans les aquifères ainsi que sa qualité, dégradée par des micropolluants. Supportée par la Fondation France Libertés, l'association Paribartan met en place un certain nombre d'initiatives locales pour sauvegarder le droit à l'eau des communautés environnantes. Formation de porteurs d'eau, identification des accès à la ressource hydrique et des méthodes de protection mais aussi mise en place de système de récolte des eaux de pluie, réhabilitation des points d'eau existants et conservation des sources : autant de mesures de gestion locale associées à un contrôle de la qualité de l'eau qui contribuent à la promotion d'une gestion participative des ressources.

h) GWEFODE – Ouganda

Projet : Sauvegarde du droit à l'eau pour les populations des zones d'extraction de fer dans le district de Kabale

Subvention allouée : 14 998 €

Durée du projet : 12 mois

En Ouganda, dans le District de Kabale, nombreux sont ceux qui ont été contraints de quitter leurs terres pour laisser place à l'exploitation du fer. Les populations déplacées ont dû faire preuve d'adaptation pour garantir leur accès à une eau saine et en quantité suffisante. L'organisation GWEFODE (Gender Equality and Women Empowerment for Development) milite activement pour une gestion locale et participative de l'eau afin d'assurer aux communautés le contrôle de leurs ressources et garantir un accès abordable et équitable. A travers le financement de la Fondation France Libertés, GWEFODE met en œuvre un programme axé sur la récolte d'eau de pluie pour permettre un accès pérenne à la ressource en eau. Pour gérer cette structure communautaire, l'association travaille à la création de Comités d'usagers de l'eau dont le fonctionnement repose sur les principes de participation, démocratie et transparence. Dans ce programme, un intérêt tout particulier est porté aux femmes et aux enfants, premiers touchés traditionnellement par la tâche de corvée d'eau.

i) Bankwatch – Tunisie

Projet : De l'eau pour la population, pas pour la fracturation hydraulique – Remise en question des financements publics pour les industries extractives dans le désert Tunisien

Subvention allouée : 15 000 €

Durée du projet : 18 mois

La Tunisie fait partie des pays présentant l'un des plus forts stress hydrique, ce qui signifie que la demande en eau dépasse les ressources. Tout usage industriel de l'eau a donc un impact d'autant plus conséquent. Malgré cela, 45 permis d'exploitation d'hydrocarbures ainsi que 60 concessions ont déjà été attribués dans cet Etat du continent africain. Après la Révolution populaire de 2011, la communauté internationale a fait part de son intention de participer à l'effort d'investissement de la Tunisie en impliquant notamment la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD). La BERD a ainsi financé, sous forme de prêt, l'entreprise Serinus Energy à hauteur de 60 millions de dollars dans le cadre de la réalisation de forages visant à extraire des hydrocarbures non-conventionnels. Convaincue des risques inhérents pour le droit à l'eau que représente la fracture hydraulique en Tunisie, l'organisation Bankwatch a décidé de mettre en place un programme de suivi du mégaprojet de la Serinus Energy. En recueillant le plus de données possibles, Bankwatch souhaite pouvoir fournir aux communautés locales les moyens de se prévaloir d'une atteinte à leurs droits fondamentaux devant la BERD via le Mécanisme de Recours sur les Projets (MRP) qui permet de déposer un recours à l'encontre d'un projet. A travers ce programme, Bankwatch cherche à alerter sur les politiques de financement des institutions financières internationales, tout particulièrement en matière d'exploitation des ressources naturelles.

2) Capitalisation de l'appel à propositions 2014 « Le droit à l'eau face aux activités extractives »

Dans le cadre de la valorisation des informations recueillies à partir des données terrain, France Libertés a travaillé sur la production d'un document de capitalisation. Pour ce travail, la Fondation a accueilli une stagiaire durant l'été 2014. Le document a ensuite été retravaillé par une volontaire puis par le service communication pour sa mise en page. Sur le thème du droit à l'eau face aux activités extractives, ce document a pour objectif de :

- présenter le contexte actuel de l'extractivisme
- informer sur les conséquences induites par les activités extractives sur la ressource en eau
- mettre en lumière les atteintes portées à la pleine jouissance du droit à l'eau

- valoriser les initiatives locales luttant contre les dérives de l'extractivisme et promouvant une gestion raisonnée des ressources minérales (projets soutenus par la France Libertés)

Présenté sous forme de livret, cet outil a pour vocation d'être diffusé lors des événements organisés par France Libertés autour de la question de l'extractivisme tels que le Forum Social Mondial de Tunis qui aura lieu en mars 2015.

3) Suivi des projets de l'appel à propositions 2013 « Ce que les peuples autochtones ont à dire sur leur droit à l'eau »

La volonté de cet appel à propositions était d'apprendre des microprojets tant sur les menaces qui pèsent sur les populations autochtones que sur les modèles qu'elles mettent en place. Il s'agissait donc de sortir enrichis grâce à leur vision particulière de l'eau et des ressources naturelles en général ; vision qui se traduit en des modèles de gestion alternatifs à la vision marchande de l'eau et aux types de gestion prônés au niveau mondial.

Au 31 décembre 2014, quatre des neuf projets financés dans le cadre de cet appel à propositions ont été clôturés tandis que cinq restent à l'étude.

FANMEX (Mexique) : Le projet était construit autour d'une proposition citoyenne de loi visant à réglementer le droit à l'eau et à l'assainissement pour inclure la gestion communautaire dans les modes de gestion de l'eau. A travers ce projet, ce sont 15 communautés autochtones (environ 100 personnes) qui ont été sensibilisées sur le droit à l'eau et informées de l'initiative citoyenne menée par notre partenaire. Les habitants ont aussi été alertés sur les réformes politiques en cours ayant des répercussions sur le droit à l'eau. A niveau national, FANMEX a avant tout cherché à inclure la question de l'eau dans les débats sur la réforme énergétique. Un forum a ainsi été organisé en collaboration avec la Commission des droits de l'homme du Sénat afin d'encourager les discussions sur le projet de loi découlant de l'initiative citoyenne promue par notre partenaire. FANMEX a produit un travail très professionnel lors de la réalisation de ce projet malgré un contexte difficile avec l'ouverture au secteur privé de l'exploitation des ressources énergétiques. La clôture du partenariat s'est réalisée en conformité avec le calendrier prévisionnel.

GWEFODE (Ouganda) : Il s'agissait pour notre organisation partenaire de mettre en œuvre un projet de sensibilisation sur les droits économiques et sociaux - en particulier le droit à l'eau et à l'assainissement - parmi les Batwa, groupe autochtone vivant dans les forêts d'altitude autour du Lac Kivu dans la région des Grands Lacs en Afrique Centrale. Les actions de sensibilisation ont mené à une réelle prise de conscience des communautés autochtones sur leur droit à l'eau. Suite à différentes revendications de leur part, elles ont ainsi obtenu la réhabilitation de certains des systèmes d'adduction d'eau. Des comités d'usagers pour la gestion de ces systèmes ont été formés mais GWEFODE a fait face à un manque d'autonomisation de ces structures, particulièrement dépendantes de la participation financière apportée par l'association. L'analphabétisme a constitué le second problème sérieux lors des sessions de formation. De manière générale, le partenaire a collaboré avec beaucoup de sérieux et la clôture du partenariat s'est réalisée en conformité avec le calendrier prévisionnel.

Observatorio Ciudadano (Chili) : Le projet cherchait à générer un dialogue entre les différentes communautés Mapuche affectées par des projets d'investissements pour faire ressortir un programme public qui serait présenté aux autorités régionales pour tenter d'influer sur la politique

publique relatives aux ressources hydriques. Après avoir identifié les projets d'investissements pertinents, notre partenaire a tenu des réunions avec les communautés Mapuche et diffusé des notes informatives sur les projets. Des ateliers de formations ont été conduits à l'attention des dirigeants autochtones. De l'avis de l'Observatorio Ciudadano, les ateliers ont été d'une moindre efficacité ce qui a amené à la création de nouveaux ateliers directement menés par les Mapuche. Notre partenaire a également accompagné les dirigeants lors des rencontres institutionnelles. Enfin, des réunions avec les autorités régionales ont été progressivement mises en place pour que les autochtones puissent faire entendre leur voix. L'Observatorio Ciudadano a rendu ses rapports d'activités de façon irrégulière et avec des complications dans le déroulement du projet (changement de calendrier notamment). Après plusieurs mois de retard, nous sommes toujours dans l'attente du rapport final afin de valider ou non le dernier versement.

Amis de la Terre (Togo) : Le projet est né de la conjonction de la mise en place de l'initiative gouvernementale pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et la volonté de Les Amis de la Terre – Togo de faire prendre conscience aux communautés riveraines de leurs droits sur les ressources naturelles et le droit à l'eau. Les Amis de la Terre- Togo (ADTT) ont pris l'initiative de mettre en place la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez- Togo. La Coalition a été officiellement lancée en 2012 et vise à renforcer les capacités de suivi des organisations de la société civile dans la gestion de l'eau et la gouvernance économique. Tout au long de la réalisation de ce projet, les Amis de la Terre ont assuré des formations sur le droit à l'eau et la transparence économique dans la gestion des ressources en eau par le biais de tables-rondes. D'après l'organisation, 5 villages concernés par l'exploitation industrielle de l'eau ont été sensibilisés, formés et impliqués au droit à l'eau. Le manque de détails dans les rapports et l'irrégularité de ceux-ci n'a pas réellement permis à France Libertés d'évaluer la pertinence du projet ainsi que ses résultats. La construction de 2 bornes fontaines imputées sur la subvention allouée, alors que non-prévue dans le projet initial, a conduit au non-versement de la tranche finale.

Paribartan (Inde) : Ce projet fait suite à une première collaboration avec France Libertés qui consistait en la mobilisation et formation de 40 femmes « porteuses d'eau » dans les villages Adivasis de Pallahara. Le présent projet vise à conforter et prolonger cette mobilisation en donnant aux femmes tribales, victimes d'une forte discrimination, la possibilité d'une vraie participation active quant à la protection des ressources en eau et à l'utilisation des savoirs traditionnels pour sa gestion démocratique. Au travers des activités telles que le renforcement de capacités des porteuses d'eau, la construction d'un plaidoyer, l'organisation de rassemblements communautaires et la tenue de réunions villageoises, Paribartan a poursuivi son action en faveur du droit à l'eau des populations autochtones. Le projet a pris fin au terme du mois de Novembre 2014 et le rapport final est actuellement à l'étude.

VJNNS (Inde) : Au cœur d'une région montagneuse, VJNNS soutient des villages autochtones particulièrement isolés et dont l'accès à l'eau est rendu difficile. Le projet a pour principales missions la création de Comités chargé du développement des villages, l'élaboration de plans de développement local à destination des autorités locales, la construction de systèmes gravitaires et la sensibilisation des villageois au droit à l'eau. Le projet a pris fin au terme du mois de Décembre 2014 et la Fondation est désormais dans l'attente du rapport final afin d'évaluer les résultats du projet.

Disha (Inde) : Le projet a pour mission de :

- mobiliser les populations tribales afin qu'elles puissent se prévaloir de leur droit à l'eau

- renforcer les organisations sociales pour qu'elles aient accès à l'eau et puissent contrôler cette ressource aux alentours des grands barrages
- renforcer les capacités des personnes pour qu'elles puissent jouir de leurs droits
- faciliter l'accès de ces populations aux programmes, services et plans d'action gouvernementaux
- conduire des recherches sur les problèmes d'eau pour initier un mouvement de plaidoyer au niveau de l'état du Gujarat

Le projet a pris fin au terme du mois de Décembre 2014 et la Fondation est désormais dans l'attente du rapport final afin d'évaluer les résultats du projet.

Yvy Pora (Paraguay) : L'objectif général du projet est la promotion de la participation communautaire indigène pour l'accès à l'eau. Pour atteindre cet objectif, la fondation Yvy Pora a choisi d'appuyer la création de manifestes et d'ordonnances municipales à travers une démarche participative incluant les communautés indigènes. Ce corps normatif a pour but d'incorporer des procédures encadrant l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les projets communautaires indigènes. Le projet a pris fin au terme du mois de Décembre 2014 et la Fondation est désormais dans l'attente du rapport final afin d'évaluer les résultats du projet.

GK Savar (Bangladesh) : Le projet a pour objectif de répondre à la demande des populations qui souhaitent exercer pleinement leur droit à l'eau. Pour cela, GK Savar met en œuvre différentes actions :

- organisation et mobilisation des coopératives autour du projet
- construction de 10 filtres à sable avec la participation des villageois
- formation de membres des coopératives à l'entretien et la bonne gestion des filtres
- faire entendre la voix des populations autochtones auprès des autorités locales
- manifester auprès des instances gouvernementales pour la participation des populations autochtones dans la réalisation du droit à l'eau
- contribuer à l'amélioration de la santé des enfants et adultes
- libérer les femmes de la corvée d'eau

Le projet a pris fin au terme du mois de Décembre 2014 et la Fondation est désormais dans l'attente du rapport final afin d'évaluer les résultats du projet.

II/ L'eau, bien commun de l'humanité

1) La campagne Porteurs d'eau

La campagne Porteurs d'eau est une mobilisation lancée le 5 juin 2010 avec pour ambition de recruter un million de Porteurs d'eau, autant de voix pour faire que l'accès à l'eau soit enfin un droit universel. **Parce que l'eau est un bien commun de l'humanité, France Libertés engage chacun à défendre le droit d'accès à une eau libre et potable pour tous.** Être un Porteur d'eau, c'est participer, localement, au mouvement mondial qui œuvre pour que l'eau ne soit plus une marchandise. Un Porteur d'eau est un individu, une entreprise ou une collectivité qui refuse l'idée qu'un homme puisse mourir par manque d'eau potable et milite pour une nouvelle organisation mondiale de l'eau. Ce mouvement né au Canada et actif en Italie et au Brésil est porté en France par la Fondation Danielle Mitterrand.

En 2014, France Libertés a poursuivi la campagne Porteurs d'eau :

- La proposition de loi : avancée de la proposition à l'Assemblée Nationale, sondage sur le rapport des Français à l'eau, conférence de presse, mise en place d'une pétition « eau pour tous » et cycle de conférences ;
- Partenariat avec le parc zoologique de Paris concrétisé par l'inauguration d'une fontaine ONA et la mise en place d'une journée consacrée à l'eau ;
- Présence d'un stand Porteurs d'eau au Salon des Solidarités ;
- Lancement de la lame d'eau, carafe by Starck dans la continuité de la feuille d'eau ;
- Sensibilisation en France via la participation à des conférences et réunion publique.

a) Les avancées en 2014 de la proposition de loi n°1375 pour la mise en œuvre effective du droit à l'eau potable et à l'assainissement

France Libertés a participé avec plusieurs autres ONG à l'élaboration d'une proposition de loi pour la mise en œuvre effective du droit à l'eau potable et à l'assainissement. Ce texte, déposé le 18 septembre 2013 à l'Assemblée Nationale par le député Jean Glavany, reconnaît le droit à l'eau et à l'assainissement comme droit de l'homme, et propose une série de mesures concrètes pour le mettre en œuvre sur le territoire français en s'appuyant sur les collectivités territoriales :

- l'installation obligatoire de points d'eau, de toilettes pour les communes de plus de 3 500 habitants et de douches publiques pour celles de plus de 15 000 habitants ;
- la mise en place d'une aide préventive ;
- la création d'un fonds de solidarité assurant la péréquation des territoires français dans les moyens de mise en œuvre de ce droit.

La proposition cherche à pousser la France à respecter ses engagements internationaux et à trouver une réponse pour les 2 millions de personnes qui, encore, n'ont pas un accès satisfaisant l'eau potable et à l'assainissement.

En 2014, Michel Lesage, député des Côtes d'Armor, a été désigné rapporteur de cette loi. Il est l'auteur du [rapport sur l'évaluation de la politique de l'eau en France](#) publié en juin 2013. Nous partageons avec lui l'idée que l'eau n'est pas un élément, elle est un bien commun et nécessite « une vision politique ».

France Libertés a demandé à Ipsos d'interroger les Français sur leur opinion face aux difficultés d'accès à l'eau des plus démunis. L'enquête montre que les Français sont préoccupés par cette problématique, peu informés, mais prêts à être solidaires pour que le droit à l'eau pour tous devienne enfin une réalité.

95% des Français considèrent qu'aider les plus fragiles à accéder à l'eau est un enjeu important ; 78% des Français sont favorables à la mise en place d'un fonds destiné à aider les personnes en difficulté à accéder à l'eau ; 70% des Français qui achètent des bouteilles d'eau sont favorables à la création d'une contribution de 1 centime d'euro sur chaque bouteille d'eau vendue pour financer l'accès à l'eau des plus démunis.

France Libertés a organisé une conférence de presse pour annoncer les résultats de ce sondage. Ces résultats font écho à la pétition lancée par France Libertés pour soutenir le droit d'accès à l'eau pour tous en France. Déjà signée par plus de 3.500 citoyens, cette demande adresse aux parlementaires français un message clair : voter favorablement la proposition de loi n°1375.

Pétition « eau pour tous » eaupourtous.france-libertes.org

Signez pour le droit à l'eau !

En France, pour 2 millions de personnes*, l'accès à l'eau potable est un problème au quotidien. Il est temps d'agir !

JE SOUTIENS LE DROIT A L'EAU POUR TOUS EN FRANCE, JE SIGNE !

Le territoire français dispose d'une bonne couverture en alimentation en eau potable et assainissement. Pourtant, la difficulté d'accès à l'eau est une réalité et porte atteinte aux conditions de vie de millions de personnes.

Il est urgent de se mobiliser afin que ce droit soit respecté pour de nombreuses personnes sans domicile fixe, pour les ménages vivant dans des logements précaires et pour les personnes éprouvant des difficultés à payer leur facture d'eau.

Le droit à l'eau et à l'assainissement est reconnu depuis 2010 par les Nations Unies comme un droit fondamental. Aujourd'hui, la France doit montrer l'exemple et être en cohérence avec ses engagements internationaux.

L'eau est un bien commun de l'humanité. L'accès à l'eau doit être reconnu comme un droit humain fondamental, et ce droit doit devenir effectif en France.

C'est pourquoi France Libertés et la Coalition Eau, accompagnés d'acteurs de la société civile, ont proposé une loi, examinée en ce moment à l'Assemblée Nationale.

En parallèle, France Libertés vient de lancer une pétition de soutien à cette loi.

Signez et aidez-nous à convaincre les autorités et les décideurs à prendre leurs responsabilités et à mettre en œuvre les mesures concrètes proposées pour faire respecter le droit à l'eau pour tous.

[Je signe cette pétition !](#)

* En 2014, 2 millions de personnes ont un accès à l'eau potable insatisfaisant, notamment les sans domicile fixe, les ménages vivant dans des logements précaires ou les personnes éprouvant des difficultés à payer leur facture d'eau.

Source : Fondation Abbé Pierre - Rapport 2014 sur l'état du mal-logement en France.

France Libertés a mis en place des conférences pour informer et sensibiliser autour de cette proposition de loi. Une mobilisation citoyenne en soutien à la mise en œuvre du droit à l'eau pour tous en France est utile afin d'être force de proposition auprès de l'État français, pour qu'il avance plus rapidement dans la reconnaissance de droits fondamentaux sur l'accessibilité à l'eau.

Une soirée/débat intitulée « **Quand les acteurs de la société civile peuvent agir pour progresser dans la lutte contre la pauvreté** » a été organisée par France Libertés et par l'ARPE Midi-Pyrénées le jeudi 12 juin à Albi (Séquestre). Emmanuel Poilane, directeur de France Libertés, et Gérard Poujade, Président de l'Agence régionale du développement durable, ont apporté un éclairage sur les enjeux actuels de cet engagement et mobilisé les acteurs de la société civile à l'échelle territoriale. Plusieurs sujets ont été abordés : l'importance sociale, économique et écologique de l'eau, le droit d'accès à l'eau en France et à l'échelle du territoire régional, la capacité et les modes d'action de la société civile, la gestion de l'eau et les conflits qui peuvent en découler.

France Libertés a également organisé une conférence à Sciences Po. Paris intitulée « **L'accès à l'eau pour tous, un droit fondamental : quand la société civile s'empare de la politique** » le 12 mars en partenariat avec Sciences Po Environnement et Amnesty International. Yann Laurans, directeur délégué aux relations extérieures de l'Agence de l'eau Bassin Seine Normandie a ouvert la séance en dressant un historique des problématiques de l'eau en France, sur lequel a rebondi Anne

le Strat, présidente d'Eau de Paris, en expliquant le fonctionnement en régie publique de la Ville de Paris. Puis, Daniel Marcovitch, vice-président du Comité National de l'eau, a pris la parole pour exposer les mesures concrètes de la proposition de loi. Pour conclure, Dominique Curis, coordinatrice des défenseurs des droits humains à Amnesty International a abordé le conflit sur une source d'eau entre l'armée israélienne et les habitants palestiniens d'un village en territoire occupé, à Nabi Saleh. L'objectif était de sensibiliser et de mobiliser les citoyens – les jeunes générations en première ligne – sur le droit d'accès à l'eau et à l'assainissement.

D'autres conférences ont eu lieu à Dolle, Bordeaux et Lille notamment.

b) Partenariat avec le Parc Zoologique de Paris

Un partenariat a été noué avec le Parc zoologique de Paris, lieu de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, en particulier auprès des plus jeunes. Il s'est concrétisé le samedi 20 septembre 2014, journée du patrimoine dédiée au patrimoine naturel :

- **Inauguration d'une fontaine Ona** : tout un symbole, cette fontaine porte le nom d'Ona, peuple de la Terre de Feu, aujourd'hui disparu et prend la forme d'un manchot, une espèce incarnant l'égalité et la solidarité. Véritable outil pédagogique et ludique, elle a pour objectif de (ré) apprendre aux petits et aux grands à boire et à partager ce bien précieux qu'est l'eau « publique ». Les visiteurs du parc zoologique pourront ainsi avoir accès à un point d'eau et être sensibilisé au message de l'eau, bien commun de l'humanité. L'inauguration, au niveau de l'aire du pique-nique, a eu lieu en présence de Gilbert Mitterrand, Président de France Libertés et d'Allain Bougrain-Dubourg, suivie d'une distribution de feuilles d'eau à remplir, sans modération, de l'eau d'Ona.
- **Journée sans bouteille d'eau** : aucune bouteille d'eau n'a été vendue sur le site pendant toute la journée, pour sensibiliser les visiteurs à la consommation d'eau du robinet.
- **Organisation de visites du zoo sur la thématique de l'eau** pour le public du parc.

Le Parc Zoologique de Paris rejoint ainsi la communauté des Porteurs d'eau.

c) France Libertés au Salon des solidarités

France Libertés était présente au salon des solidarités du 12 au 14 juin à la Porte de Versailles. Le stand a accueilli de nombreux visiteurs qui ont pu être informés et sensibilisés sur le droit d'accès à l'eau en France et dans le monde, acheter des feuilles d'eau ou encore signer la pétition « eau pour tous ». France Libertés a également organisé une conférence sur le droit à l'eau et à l'assainissement sur le salon, le samedi de 11h à 12h30, avec Emmanuel Poilane, directeur de France Libertés, et Christophe Le Jallé, directeur adjoint du pS-Eau.

d) Lancement de la Lame d'eau, carafe solidaire by Starck

Après la feuille d'eau en 2010, objet nomade par excellence, **Philippe Starck offre en 2014 à la Fondation Danielle Mitterrand la Lame d'eau, carafe en verre** qui affiche le message des porteurs d'eau : « Bien commun de l'Humanité, l'eau n'a pas de prix ». En verre, la Lame d'eau est un produit propre et écologique fabriqué en Europe.

Danielle Mitterrand souhaitait offrir la possibilité aux citoyens, aux collectivités, aux acteurs d'une économie respectueuse de la vie, de pouvoir afficher leur engagement pour l'eau bien commun en utilisant une carafe qui soit à la fois belle, porteuse d'un message fort et symbolisant l'urgence de l'engagement pour la protection de notre ressource en eau et pour la mise en œuvre effective du

droit à l'eau pour tous. Acheter la Lame d'eau c'est aussi changer son comportement au quotidien et remplacer l'eau en bouteille par l'eau du robinet, un geste incontournable en matière de prévention des déchets. La consommation française représente environ 6,2 milliards de litres d'eau (5 milliards de bouteilles) par an.

La Lame d'eau est née de la collaboration de Philippe Starck, de France Libertés et de Made in Design. Elle est en vente au prix de 25€ sur les sites internet de France Libertés et de Made in Design. Déjà plus de mille Lames d'eau ont été vendues et les fonds collectés vont permettre de financer les projets de terrain soutenus par France Libertés partout dans le monde, à hauteur de 3€ par carafe.

Le lancement de la Lame d'eau a eu lieu au restaurant *Ma Cocotte* le 14 octobre, en présence de nombreux journalistes. Philippe Starck, Catherine Colin de Made in Design, et Gilbert Mitterrand ont présenté l'objet, ses enjeux et leur volonté de transmettre le message de l'eau comme bien commun.

La **feuille d'eau**, également conçue par Starck continue de transmettre le message de l'eau bien commun de l'humanité. En 2014, de nombreux particuliers et structures s'en sont procurés : Parti de Gauche, Biocoop, Nouveau musée national de Monaco, Ligue de l'enseignement, CFDT, Cedis...

e) Sensibilisation en France : participation de Jean-Luc Touly à des réunions publiques

Comme depuis de longues années, France Libertés est présente auprès des associations qui défendent les valeurs de l'eau comme bien commun de l'humanité. Ces organisations portent la volonté de voir le service de l'eau géré de manière démocratique par la force publique au meilleur coût. Une cinquantaine de conférences ont eu lieu aux quatre coins de notre territoire tout au long de l'année 2014.

7 janvier LDH ligue droit de l'homme Antony
11 janvier maison des associations paris 13^{ème}
13 janvier Beaune
23 janvier Lyon projection de « villes en eaux troubles »
28 janvier dans l'Ariège
30 janvier Gennevilliers (92)
1er février Amiens
3 février Neufchâteau (Vosges)
4 février Kremlin Bicêtre (94)
5 février Caen
7 février Pélussin
9 février ICE paris 14^{ème}
11 février Arte PPP
12 février Melun
25 février Lisieux
1er mars Paris 12^{ème}
7 mars Troyes
8 mars péniche alternat Bercy
11 mars Saint Ouen l'aumône
14 mars l'Isle sur le Doubs

17 mars Belfort
19 mars Vert Saint Denis (77)
20 mars Saint Herblain
29 mars Bibliothèque paris 18^{ème}
10 avril Nérac
22 avril Bellegarde
29 avril Evry
16 mai Chatenay-Malabry
23 mai Chauvigny et Poitiers
6 juin Bordeaux
10 juin Toulouse
11 juin Saint Dié
13 juin ENPC champs sur marne (77)
26 juin film vague citoyenne Paris 13^{ème}
21 août université Attac Diderot paris 13^{ème}
4 et 5 octobre Villeneuve sur lot
17 octobre Thomery et Bois le roi (77)
18 octobre Carentan (Normandie)
18 novembre ENPC
24 novembre ENPC
27 novembre Sainte Geneviève (91)

2) Campagne contre les coupures d'eau illégales

En France, les coupures d'eau pour impayé sont illégales depuis le décret d'application de la loi Brottes n° 2014-274 en février 2014 qui stipule que la procédure en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau doit tenir compte des évolutions apportées à l'article L. 115-3 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) par la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013" dite loi Brottes :

"Du 1er novembre de chaque année au 15 mars de l'année suivante, les fournisseurs d'électricité, de chaleur, de gaz ne peuvent procéder, dans une résidence principale, à l'interruption, y compris par résiliation de contrat, pour non-paiement des factures [...] Ces dispositions s'appliquent aux distributeurs d'eau pour la distribution d'eau tout au long de l'année."

Or, depuis juin 2014, France Libertés et la Coordination Eau Ile-de-France ont lancé un appel et collecté près de 500 témoignages de familles victimes de coupures d'eau. Les grands distributeurs d'eau privés comme les régies publiques font sciemment fi de la loi, allant même jusqu'à couper l'alimentation en eau à des habitats collectifs, négligeant la situation économique et sociale des usagers, parfois sans préavis ou sans même chercher un arrangement.

Pour faire valoir le droit fondamental d'accès à l'eau et au regard de l'urgence de la situation, France Libertés et la Coordination Eau-Île-de-France, aux côtés des victimes, ont attaqué en justice des distributeurs d'eau par référé. À chaque fois, la loi a été réaffirmée et la justice a donné raison aux victimes en condamnant les distributeurs à procéder au rétablissement immédiat de l'eau ainsi qu'à des dommages et intérêts :

- **Lyonnaise des Eaux (Suez Environnement) - 26 septembre 2014 - Soissons** : la justice interdit à la Lyonnaise des Eaux de procéder à toute coupure chez la plaignante sous peine de 100€ d'astreinte par jour et ordonne le versement de 8000€ d'amende.
- **Veolia - 12 novembre 2014 - Bourges** : la justice condamne Veolia à 9620€ d'amende au titre de préjudice moral et matériel et prononce l'interdiction de procéder à toute "coupure du branchement en eau sous astreinte de 100€ par jour de retard en cas de violation de cette interdiction" chez la famille privée d'eau pendant 83 jours.
- **Noreade - 25 novembre 2014 - Valenciennes** : la régie publique est condamnée à 5501€ d'amende, dont 4000€ pour préjudice moral, et doit procéder à la réouverture du branchement en eau de la plaignante sous astreinte de 100€ par jour pendant 3 mois.
- **SAUR - 19 décembre 2014 - Amiens** : la justice ordonne le rétablissement immédiat de l'eau chez Arnaud, privé d'eau depuis un an et sept mois, sous astreinte de 100€ par jour de retard et renvoie en Cour de cassation. La Cour de cassation dispose d'un délai de trois mois pour examiner la Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) soulevée par la SAUR.

Pour annoncer le jugement condamnant la Lyonnaise des Eaux et afin de lancer sa campagne contre les coupures d'eau illégales, France Libertés et la Coordination Eau-Île-de-France ont tenu une conférence de presse le 26 septembre 2014 en présence de nombreux médias dont l'*AFP*, *Le Monde*, *France 2* ou encore *LCI* diffusant l'information à l'échelle nationale.

Les actions menées révèlent qu'il est essentiel de réunir l'ensemble des acteurs du service de l'eau dans le but de faire changer les pratiques et de rétablir le lien social entre distributeurs et usagers. À travers le combat contre les coupures d'eau, il s'agit de porter le message de France Libertés : l'accès à l'eau pour tous est mis en œuvre dans le cadre du service public et tout acteur qui procède à des coupures d'eau ne mérite pas d'être responsabilisé pour la mise en œuvre de ce service public. L'eau est un bien commun et son partage est le signe de notre capacité à vivre ensemble au sein d'une société.

3) Opération Transparence

Depuis trois ans déjà la Fondation Danielle Mitterrand - France Libertés et le magazine 60 millions de consommateurs travaillent ensemble à la réalisation **d'enquêtes auprès des citoyens destinées à apporter une plus grande transparence sur les services de l'eau en France.**

a) Résultats de la phase 3 sur les réseaux de canalisations

Après le prix de l'eau en 2012, la qualité de l'eau en 2013, France Libertés mène à nouveau l'opération « Transparence », avec 60 millions de consommateurs, en 2014 sur les **infrastructures** : des centaines de milliers de kilomètres de tuyaux de canalisation obsolètes qu'il va falloir renouveler dans les années à venir. Dans de nombreuses collectivités françaises, la rénovation des réseaux n'est pas encore une priorité alors que partout en France s'échappent des centaines de milliards de litres chaque année. Bien que ces fuites soient généralement invisibles, l'utilisateur paie indirectement une eau rendue potable, mais jamais consommée. Toutes les communes connaissent des problèmes de fuite et il est impossible de toutes les contenir, même avec les travaux nécessaires. Pour autant, tous les volumes perdus ne se valent pas et les communes ne fournissent pas toutes les mêmes efforts pour réduire les fuites.

Pour mesurer les performances des services de l'eau, des indicateurs ont été établis et permettent de comparer les collectivités entre elles : indice linéaire des pertes en réseau, taux de rendement, volumes effectivement facturés, taux de renouvellement des canalisations. Ces indicateurs ont été étudiés pour l'année 2011 sur la base des données de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et des collectivités ; données souvent difficiles d'accès bien que publiques. Il ressort de cette étude que des investissements sont indispensables avec des choix budgétaires parfois difficiles à faire pour les zones avec peu d'utilisateurs. La mutualisation des moyens reste encore le moyen économique le plus efficace. Selon plusieurs sources, il faudrait engager au moins le double des investissements actuels pour réaliser les travaux nécessaires en France.

Pour alerter les pouvoirs publics sur les résultats de l'enquête menée par France Libertés et 60 millions de consommateurs, une **conférence de presse** a été organisée en mars 2014. En avril, le dossier complet de l'enquête est paru dans le magazine 60 millions de consommateurs afin d'informer les utilisateurs sur cette situation.

b) Lancement d'une nouvelle phase « prix de l'eau »

En 2011, France Libertés s'était mobilisée sur le prix du service de l'eau. Près de 10 000 consommateurs s'étaient inscrits sur le site www.prixdeleau.fr. Grâce à la contribution des citoyens au recensement de l'opération, l'analyse de 4 000 factures exploitables avait révélé que l'abonné

au service de l'eau n'est pas toujours en mesure de savoir ce pour quoi il paie, le prix de l'eau demeurant opaque et inéquitable. Trois ans plus tard, nous avons relancé cette opération dans le but **d'analyser la situation de l'évolution du prix de l'eau depuis ces trois dernières années.**

En 2014, ce sont 150 villes de France qui ont été visées par cette enquête qui s'appuie sur les Rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS) des communes ou communautés de communes ainsi que sur les factures de particuliers. Au total, **les données de 130 villes** ont pu être récoltées par l'équipe de France Libertés (requête par courrier puis relance électronique et suivi téléphonique) puis analysées par l'association 60 millions de consommateurs. Un article dans la revue de celle-ci paraîtra au mois de mars 2015 avec une analyse comparative entre 2011 et 2014.

4) Formations sur la gestion et le droit à l'eau

France Libertés dispose du **statut d'organisme de formation professionnelle** depuis 2009, et a développé des formations sur la gouvernance et la gestion de l'eau constituées à partir de ses expériences et de celles de ses partenaires. En France, les formations sur l'eau sont principalement axées sur les aspects techniques. Nous avons identifié un réel besoin de renforcement de compétences sur les enjeux juridiques, politiques et sociaux liés à l'eau.

En 2014, deux formations ont été dispensées. En mars, la formation « **vers une gestion plus solidaire et participative de l'eau** » s'est attachée à l'environnement institutionnel de la gestion de l'eau en France et à la maîtrise des différents outils et moyens d'action pour une gestion de l'eau plus juste et transparente. Des échanges fructueux ont eu lieu entre les participants et les différents intervenants. *Regis Taisne*, adjoint au chef du département eau et assainissement de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), a abordé les enjeux liés à la tarification. *Jean-Luc Touly*, responsable du secteur eau chez France Libertés et conseiller régional Ile-de-France s'est emparé de la question de la remunicipalisation. *Jean-Louis Linossier*, président de la Coordination nationale des Associations de Consommateurs d'Eau s'est intéressé à la place du citoyen et de la société civile dans la gestion de l'eau. *Emmanuel Poilâne*, directeur de France Libertés et *Louisa Crispe*, responsable de programme à France Libertés, ont partagé des expériences de gestion citoyenne et participative.

En avril, la formation « **retour sur le processus de reconnaissance du droit à l'eau et à l'assainissement et réflexion sur son effectivité** » a cherché à renforcer les capacités des participants à développer leurs argumentaires en faveur de la mise en œuvre du droit à l'eau et à l'assainissement. De nombreux allers-retours entre les participants et les intervenants ont rendu la formation interactive. *David Blanchon*, enseignant-chercheur, géographe, maître de conférences – HDR Université Paris Ouest (Nanterre X) a présenté les enjeux généraux liés à l'eau. *Sylvie Paquerot*, juriste, politiste et professeure agrégée à l'École d'Études politiques de l'Université d'Ottawa et *Marion Veber*, volontaire à France Libertés, ont expliqué le processus de reconnaissance du droit à l'eau et à l'assainissement. *Riccardo Petrella*, docteur en sciences politiques et sociales, auteur du Manifeste de l'Eau et président de l'Institut Européen de Recherche sur la Politique de l'Eau, s'est interrogé sur l'effectivité du droit à l'eau et à l'assainissement. *Bernard Drobenko*, enseignant-chercheur en droit public et juriste au PRES Mille Nord, Université du Littoral Côte d'Opale s'est centré sur les problématiques liées à l'eau en France.

III/ Droits des peuples

1) Organisation d'un side-event « Le droit à la consultation des peuples autochtones face aux grands barrages au Brésil »

Lors de la 25^{ème} session du Conseil des droits de l'homme, France Libertés a organisé, en partenariat avec Amazon Watch et International Rivers, un side-event au Palais des Nations à Genève sur le thème des droits et consultations des peuples autochtones face aux grands barrages au Brésil. L'objectif de l'évènement était de souligner l'importance du droit à la consultation des peuples autochtones.

Trois intervenants ont abordé ce sujet sous des angles différents. **Sônia Guajajara** (APIB [Articulation des Peuples Indigènes du Brésil]), leader autochtone, a présenté les menaces actuelles qui pèsent sur les droits des peuples autochtones au Brésil, en particulier dans le bassin de la rivière Tapajós. Elle a décrit les stratégies de résistance mises en œuvre pour que les droits humains ne soient plus considérés comme des privilèges, mais comme des droits à respecter en tant que tels.

Alexandre Sampaio (AIDA [Association Interaméricaine de Défense de l'Environnement]), est revenu sur un instrument juridique utilisé par l'Etat fédéral brésilien pour autoriser des projets alors même qu'ils ont été déclarés illégaux par des tribunaux de certains États : il s'agit de la « suspension de sécurité », créée en 1964 sous la dictature et encore en vigueur.

Enfin, **Sophia Lakhdar** (Sherpa), a questionné la responsabilité des États face aux entreprises qui mènent des grands projets. Les textes actuels sur la question n'imposent pas de contraintes ; leur transposition dans la législation nationale dépend donc du bon vouloir des États.

Au-delà de l'évènement, la délégation de France Libertés a rencontré l'Ambassadrice du Brésil auprès de l'ONU à Genève et sept agents travaillant pour le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR). Ils se sont montrés très intéressés par le sujet de la « suspension de sécurité » et au respect du droit à l'eau potable face aux grands barrages. La fondation a fourni des informations précises et détaillées sur les violations des droits humains au Brésil aux Rapporteurs spéciaux des Nations Unies pour qu'ils adressent des lettres d'allégations à l'État brésilien.

2) Soutien aux défenseurs des droits de l'homme du Pérou, Chili, Mexique et Bangladesh

Violation des droits humains à Cajamarca - Pérou

Depuis 2012, France Libertés soutient les populations locales de **Cajamarca, Pérou** qui s'opposent aux activités minières sur leur territoire. A ce titre, nous avons accueilli plusieurs défenseurs des droits de l'homme.

Le 22 mai 2014, France Libertés a organisé une conférence de presse dans ses locaux, afin de donner la parole à une paysanne venue de Cajamarca, Mxima Acuña de Chaupe. Cette conférence avait pour objectif de recueillir un soutien international et sensibiliser l'opinion publique sur la lutte des populations locales contre le projet minier Conga. Les populations de la région s'opposent

activement à ce projet, affrontant l'une des multinationales minières les plus puissantes au monde, soutenue par le gouvernement péruvien.

En raison de ses actions, France Libertés a été accusée en 2014 par les médias péruviens de faire partie d'une conspiration internationale visant à freiner le développement du Pérou.

Violation des droits civils en Araucanie

France Libertés coopère avec l'association Libertad Arauco, spécialisée sur la question **Mapuche au Chili**. Cette coopération s'est traduite en octobre 2014 par la signature d'une lettre adressée aux autorités régionales de la région de l'Araucanie en vue de la libération d'un prisonnier se trouvant dans un état de santé critique. France Libertés a accompagné la publication de cette lettre et diffusé des informations sur le cas sur sa page Facebook.

Violation des droits des populations autochtones au Bangladesh

Depuis plusieurs années, France Libertés travaille sur les violations que subissent les **Jummas**, populations autochtones du **Bangladesh**. En avril 2014, nous avons accueilli dans nos locaux une conférence de presse sur le sujet à laquelle participait Nirupa Dewan qui est membre de la Commission nationale des droits de l'homme du Bangladesh et qui appartient à l'une des minorités ethniques du pays. Cette dernière a retracé l'histoire des CHT, a exposé la question des terres et les violences faites aux femmes et a insisté sur l'impunité des auteurs de spoliations ou de violences.

Conférence de presse sur la situation au Guerrero - Mexique

Afin de marquer son soutien avec la population d'Iguala, (**Guerrero, Mexique**) où en septembre 2014 six personnes ont été tuées, 25 blessées et 43 étudiants de l'Ecole normale rurale Raul Isidro Burgos d'Ayotzinapa ont été enlevés, France Libertés a accueilli à son siège une conférence de presse sur le sujet. France Amérique Latine et le Collectif Mexique y participaient.

3) Déclarations publiées lors des sessions du Conseil des droits de l'homme

France Libertés mène des actions de plaidoyer et de témoignage contribuant au renforcement des droits des peuples, notamment autochtones, à travers le monde. La fondation présente des déclarations écrites aux sessions trisannuelles du Conseil des droits de l'homme. **Ces déclarations, qui portent sur des violations des droits de l'homme, sont des outils de plaidoyer** très utiles pour nos partenaires sur le terrain.

Lors de la 25^{ème} session du Conseil des droits de l'homme en mars, France Libertés a présenté dix déclarations écrites sur les violations entraînées par la construction de méga-projets ou liées aux activités extractives, sur la criminalisation de la protestation dans divers pays, sur les violences sexuelles faites aux femmes autochtones au Bangladesh, sur la violation du droit à l'eau en Colombie, sur la violation des droits de la jeunesse sahraouie et sur les violations subies par la population tamoule au Sri Lanka.

A l'occasion de la 26^{ème} session du Conseil des droits de l'homme en juin, France Libertés a présenté cinq déclarations, traitant de la question des migrations internationales, de l'impact sur les droits humains des méga projets et des industries extractives et sur les violations des droits des populations autochtones en Ouganda.

Enfin, durant la 27^{ème} session du Conseil des Droits de l'homme en septembre, France Libertés a présenté une déclaration sur le thème de la biopiraterie et des droits des populations autochtones.

Liste des déclarations présentées à l'ONU et publiées

Conseil des droits de l'homme de mars 2014

- A/HRC/25/NGO/30 : « Le droit à la consultation des peuples autochtones face aux grands projets »
- A/HRC/25/NGO/43 : « Les grands barrages et les violations des droits des peuple autochtones en Amazonie brésilienne »
- A/HRC/25/NGO/31 : « Le droit à l'eau au Pérou et la criminalisation de la protestation: les droits humains non respectés face à l'industrie minière »
- A/HRC/25/NGO/56 : « Judicialisation de la protestation sociale en Colombie »
- A/HRC/25/NGO/33 : « Le manque d'accès à l'eau potable des populations vulnérables s'aggrave car l'État colombien n'honore pas ses obligations en la matière »
- A/HRC/25/NGO/24 : « Les violations des droits de l'homme dans l'affaire Roşia Montană »
- A/HRC/25/NGO/59 : « La situation urgente au Sri Lanka »
- A/HRC/25/NGO/27 : « La violence sexuelle contre les femmes jummas autochtones dans les Chittagong Hill Tracts, Bangladesh »
- A/HRC/25/NGO/51 : « La situation des droits de la jeunesse sahraouie »
- A/HRC/25/NGO/29 : « Criminalisation des revendications sociales: l'exemple du Maroc dans les territoires non-autonomes du Sahara Occidental »

Conseil des droits de l'homme de juin 2014

- A/HRC/26/NGO/12 : « Pour une gouvernance mondiale des migrations face aux violations des droits de l'homme »
- A/HRC/26/NGO/83 : « Large dams and violations of indigenous peoples' rights in the Brazilian Amazon: Access to Justice and Suspension of Legal Decisions (Suspensão de Segurança) »
- A/HRC/26/NGO/10 : « L'activité minière de Los Pelambres (Caimanes, Chili) : menaces du droit à la défense, violation du droit à l'eau, atteinte à la sécurité physique et psychique des habitants »
- A/HRC/26/NGO/11 : « The Right of Indigenous Batwa Peoples to Land and Natural Resources in Uganda »
- A/HRC/26/NGO/13 : « Gaz de schiste : abus et violations des droits de l'homme à Pungeşti en Roumanie »

Conseil des droits de l'homme de septembre 2014

- A/HRC/27/NGO/81 : « Aller au-delà du Protocole de Nagoya : garantir les droits des peuples autochtones par des mécanismes d'accès et partage des avantages (APA) »

4) Lutte contre la biopiraterie

La lutte contre la biopiraterie est l'un des volets centraux du programme droits des peuples de France Libertés. La fondation est impliquée depuis 2007, date à laquelle elle a cofondé avec d'autres associations le *Collectif pour une alternative à la biopiraterie*. En 2014, France Libertés choisit de renforcer son activité autour de la biopiraterie et le collectif de se dissoudre. Une partie des anciens membres du Collectif se réunit désormais dans le **nouveau comité scientifique de**

France Libertés. Un poste de volontaire en service civique chargé des alternatives à la biopiraterie a été créé en février 2014.

a) Plaidoyer dans le cadre du projet de loi biodiversité

En 2014, France Libertés a lancé une campagne autour du projet de loi relatif à la biodiversité présenté par le gouvernement le 26 mars 2014 en Conseil des ministres. Ce projet vise notamment la création d'une Agence française de la biodiversité. Son titre IV est consacré à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages tirés de l'accès à ces ressources et connaissances traditionnelles associées (APA). Il s'agit de la ratification par la France du protocole de Nagoya, adopté en 2010 et ayant pour but de mettre en œuvre les dispositions de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD).

France Libertés a dans un premier temps rédigé un **document de positionnement** dans lequel elle affichait son soutien au projet de loi mais pointait également les manquements. Une série de propositions visant à améliorer le texte du projet de loi a alors été rédigé par la fondation. La proposition principale défendue par France Libertés est la création d'un observatoire des pratiques APA (accès et partage des avantages) chargé de la lutte contre la biopiraterie et qui permettrait une participation forte de la société civile. La fondation a souligné l'insuffisante prise en compte du consentement des peuples autochtones lorsque des entreprises souhaitent utiliser leurs connaissances traditionnelles ou encore demandé un régime de sanctions pénales plus dissuasif. Ce document fut envoyé aux décideurs politiques concernés (ministres, députés), ainsi qu'à nos partenaires pour les inviter à réagir à ce positionnement et, le cas échéant, défendre nos propositions.

France Libertés a également exprimé son positionnement au cours **d'une audition à l'Assemblée Nationale** par Geneviève Gaillard, députée PS des Deux-Sèvres et rapporteure du projet de loi. A la suite de cette audition, France Libertés, avec l'aide de son comité scientifique, a **rédigé treize amendements** au titre IV du projet de loi. Ces amendements ont été repris et déposés par le groupe socialiste à la commission du Développement durable et de l'aménagement du territoire. L'examen au mois de juin du projet de loi et des amendements en commission a donné lieu à l'adoption de quatre de nos amendements. Certains des amendements non adoptés en commission peuvent être redéposés lors de l'examen au Parlement. Cet examen, après avoir été repoussé, est prévu pour la mi-mars 2015.

b) Organisation d'un side-event « Aller au-delà du Protocole de Nagoya : garantir les droits des peuples autochtones par des mécanismes d'accès et partage des avantages » au Conseil des Droits de l'Homme

Cette année, France Libertés a souhaité pour la première fois aborder le problème de la biopiraterie au Conseil des droits de l'Homme, en soumettant lors de la vingt-septième session une déclaration écrite et en organisant un side-event invitant tous les États à aller au-delà du Protocole de Nagoya et à garantir les droits des peuples autochtones par des mécanismes d'accès et partage des avantages (APA).

Intervenante à ce side-event, la rapporteuse Spéciale sur les droits des peuples autochtones, Mme **Victoria Tauli-Corpuz**, a souligné l'importance à ce que ce protocole soit mis en œuvre dans les législations nationales des États. Mais elle a également pointé le manque de cadre contraignant du protocole dont l'application est encore largement subordonnée à la mise en œuvre que les États voudront bien en faire dans leur législation interne.

M. **Wend Wendland**, Directeur de la division des savoirs traditionnels de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), a indiqué que le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI travaille à un accord juridique international visant à assurer la protection de ces savoirs traditionnels et ressources génétiques.

Il fut conclu que les États devaient mettre en place des régimes véritablement protecteurs des droits des peuples autochtones, allant au-delà de ce que prévoit le Protocole de Nagoya et prenant en compte le droit coutumier de ces peuples.

c) Organisation d'une conférence sur la biopiraterie au Pérou à la maison de l'UNESCO

En introduction de la cérémonie du prix Danielle Mitterrand, qui récompensait une ONG péruvienne luttant contre la biopiraterie, une conférence intitulée « le Pérou, un pays précurseur dans la lutte contre la biopiraterie » a été organisée par France Libertés à la maison de l'UNESCO.

Manuel Ruiz, directeur du programme affaires internationales et biodiversité de la Société péruvienne de droit de l'environnement (SPDA) était le représentant de cette ONG lauréate du Prix Danielle Mitterrand 2014. Cette conférence fut l'occasion pour M. Ruiz d'expliquer l'engagement de la SPDA contre la biopiraterie au Pérou, notamment en tant que membre actif au sein de la commission péruvienne de lutte contre la biopiraterie. C'est en créant cette commission unique au monde que le Pérou s'est illustré comme un pays précurseur contre l'appropriation de la biodiversité et des savoirs traditionnels.

Cette conférence fut également l'occasion pour France Libertés de présenter les actions qui forgent son engagement autour de ce thème. Enfin, **Jean-Patrick Leduc** du Muséum national d'Histoire naturelle est revenu sur les enjeux de l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages liés à leur utilisation. Son intervention fut également l'occasion de mettre en exergue l'importance qu'il faut accorder au secteur de la recherche et à son implication dans la mise en œuvre de la lutte contre la biopiraterie.

Cette conférence, qui a rassemblé une centaine de participants, fut l'occasion pour France Libertés de renforcer ses liens avec son partenaire péruvien la SPDA. Des actions communes sont envisagées dans le futur.

5) Organisation pour une Citoyenneté Universelle

Fondée par France Libertés, Emmaüs international et le mouvement Utopia, l'Organisation pour une Citoyenneté Universelle (O.C.U) est une organisation de dimension internationale qui a pour objectif de promouvoir et de contribuer à atteindre la liberté mondiale de circulation et d'installation des personnes.

a) Partenariat avec le film « Ceuta, douce prison »

Dans le cadre de ses activités pour la défense d'une autre vision sur les migrations, France Libertés a noué un partenariat avec le film documentaire « Ceuta, douce Prison » qui suit les trajectoires de cinq migrants dans l'enclave espagnole de Ceuta, au nord du Maroc. Le 3 février 2014, le directeur de France Libertés, Emmanuel Poilane, est intervenu lors d'une projection-débat du film.

b) Lancement du couvre-passeport de l'O.C.U

L'O.C.U crée en 2014 un outil de sensibilisation sur la liberté de circulation et d'installation des personnes, le couvre-passeport de citoyenneté universelle. Disponible sur son site à partir de février 2014, ce couvre-passeport a été dessiné par Oliviero Toscani, designer et ambassadeur de l'O.C.U.

c) Lancement de la campagne « Citoyens du monde » à l'hôtel de ville de Paris

Du 21 au 24 Mai, un an après sa création, l'Organisation pour une Citoyenneté Universelle (O.C.U) a lancé la campagne « Citoyens du monde, Affichez-vous ». Elle a investi le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris afin de sensibiliser à la liberté de circulation et d'installation. Des milliers de citoyens, de migrants, des personnalités comme Daniel Cohn-Bendit, Miguel Angel Estrella, Maryse Ewanjé-Epée et Taslima Nasrin se sont rassemblées sur le parvis de l'Hôtel de Ville pour s'afficher « Citoyens du monde » et défendre la liberté de circulation et d'installation. Les participants se sont vus délivrer un e-passeport de citoyenneté universelle, affiché sur une grande fresque participative.

d) Organisation d'un side-event « La gouvernance mondiale des migrations »

Le 11 Juin 2014, France Libertés a organisé un évènement parallèle au Palais des nations à Genève à l'occasion de la 26^{ème} session du Conseil des droits de l'homme, pour attirer l'attention des Nations Unies sur la nécessité de changer de regard sur les migrations.

François Crépeau, Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des migrants et Vincent Chetail, directeur du Global Migration Centre et professeur de droit international à l'Institut de hautes études internationales et du développement ont débattu, devant une centaine de personnes, de la nécessité d'une gouvernance mondiale afin de réduire la vulnérabilité des migrants et de reposer le débat sur les migrations.

Face aux récents résultats des élections européennes, tous ont rappelé qu'il est urgent de combattre la banalisation médiatique de la montée des extrêmes droites, de cesser de parler de la migration sous le seul prisme, dangereux et réducteur, de la sécurité et de sortir de l'instrumentalisation politique dont elle est l'objet. Les intervenants ont également fait état de la fragmentation de la gouvernance des migrations au sein des Nations Unies, composée d'une multitude d'acteurs et d'agences non coordonnés qui portent chacun une partie de la responsabilité. Face à cette absence de cadre général, les États régissent les migrations principalement sur une base unilatérale et interétatique, répondant à des pressions de politiques nationales et nourrissant des discours populistes contre les migrants. Il est fondamental qu'ils soient considérés avant tout comme des êtres humains ayant des droits et non comme des criminels.

e) Participation à une mobilisation à Calais contre le « mur de la honte »

Afin d'alerter sur la situation des migrants et la construction d'un mur de la honte autour du port de Calais, l'O.C.U a organisé une manifestation à Calais pour la journée internationale des migrants, le jeudi 18 décembre 2014. Plus de 1000 personnes, dont deux personnes de France Libertés, se sont mobilisées pour dénoncer les politiques sécuritaires contre l'immigration. La manifestation a été ponctuée de nombreuses prises de parole, notamment de représentants de l'O.C.U et d'associations locales.

Trois moments forts symboliquement ont marqué la procession. La première a été la découverte d'œuvres d'artistes de rue dénonçant les violences policières. Les artistes s'étaient rendus quelques jours auparavant dans les squats de migrants afin de créer les œuvres avec eux. Ensuite, la manifestation s'est rendue au mur de la honte, sur lequel les manifestants ont accroché des rubans porteurs de messages. Pour clôturer la manifestation, des représentants de l'O.C.U ont remis deux passeports de citoyenneté universelle à Guy Bedos et Rokhaya Diallo. Ces passeports portent l'espoir d'un monde dans lequel la migration sera enfin reconnue comme un fait naturel et dans lequel chaque personne pourra se déplacer librement et s'installer où elle le souhaite.

IV/ Déchets et Citoyenneté

1) Mission dans le cadre du projet « Ressourceries Urbaines, approches intégrées, sociales et concertées de l'assainissement liquide et solide à Pikine (Sénégal) et Kindia (Guinée) »

Ce projet est mené par un consortium Sénégal/Guinée/France composé par les ONG Enda, Coopération Atlantique – Guinée 44 (CAG44) et France Libertés. Le financement de ce projet, d'une durée de 3 ans, est assuré par le dispositif FISONG (Facilité d'Innovation Sectorielle – ONG) de l'Agence Française de Développement (AFD).

Le Sénégal et la Guinée sont confrontés à des faibles taux d'accès à des systèmes d'assainissement améliorés. Ce projet vise à améliorer le cadre de vie des habitants des villes de Pikine et Kindia et à créer des emplois dans les secteurs des déchets solides et liquides. Ceci passe par des actions de sensibilisation des habitants, d'accompagnement des entrepreneurs locaux et de renforcement des politiques locales en matière de prévention et gestion des déchets.

La responsable des programmes de France Libertés et un chargé de mission ENDA ont effectué une mission du 1 au 7 février, à Kindia, en République de Guinée. Les objectifs de la mission étaient de suivre le projet dix mois après son lancement et de préparer des échanges et formations entre les équipes Guinée / Sénégal. Le programme de la mission consistait en des ateliers de travail avec l'équipe locale de CAG44, des rencontres et visites sur le terrain et des réunions avec les autorités locales et l'AFD à Conakry.

2) Recherche-Action « Déchets et Citoyenneté »

Ce projet, financé par le Conseil régional d'Ile-de-France via le dispositif « Partenariats institutions - citoyens pour la recherche et l'innovation (Picri) » se focalise sur le territoire francilien. La recherche-action est menée par France Libertés avec l'association ENDA Europe et la Chaire d'Economie Sociale et Solidaire de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEMVL).

Il s'agit d'étudier et de mettre en valeur la **contribution de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans l'élaboration de nouvelles formes de prévention et de gestion des déchets en Ile-de-France et à l'international**. Né des échanges avec les ramasseurs de matériaux recyclables brésiliens, le projet représente un prolongement des rencontres franco-brésiliennes dans sa recherche d'une gestion plus sociale et démocratique des déchets.

L'année 2014 a vu un changement dans l'équipe qui a ralenti les travaux de recherche et a rendu difficile l'organisation d'actions de valorisation des avancées de la recherche. France Libertés et ses deux partenaires ont géré le départ du doctorant initial début avril et recruté un nouveau doctorant qui a repris les travaux fin septembre. Nous avons ainsi révisé le programme de travaux pour les 9 derniers mois de ce projet de 3 ans, en orientant les recherches sur les filières papier et textile et en s'intéressant aux acteurs de la gestion des déchets sur l'Agglomération d'Evry. L'analyse des données issues des entretiens et lectures sert à situer les difficultés que les acteurs de l'ESS rencontrent quant aux politiques publiques et aux éco-organismes.

V/ Prix Danielle Mitterrand 2014

Avec le Prix Danielle Mitterrand, France Libertés met en lumière l'action des militants des droits humains qui poursuivent le chemin tracé par sa fondatrice. Cette année, le Prix Danielle Mitterrand a été remis à la *Sociedad Peruana de Derecho Ambiental (SPDA)* pour son action contre la biopiraterie et le Prix Spécial a été attribué à Miguel Àngel Estrella pour son engagement humaniste.

C'est à la veille de la Journée internationale des droits de l'Homme le 9 décembre 2014 et dans l'enceinte de la Maison de l'UNESCO que France Libertés a choisi de tenir la deuxième édition du Prix Danielle Mitterrand, en partenariat avec la délégation argentine auprès de l'UNESCO.

De nombreuses personnalités et plus d'un millier de personnes ont assisté à la remise du Prix Danielle Mitterrand 2014.

La cérémonie a été ouverte par l'animateur de la soirée, **Cyril Dion**, co-fondateur du mouvement Colibris. Il a évoqué devant un large public l'engagement et les valeurs de France Libertés et de sa fondatrice Danielle Mitterrand.

Christiane Taubira, Garde des Sceaux et membre du Conseil d'administration de France Libertés était présente pour remettre le **Prix Danielle Mitterrand à Manuel Ruiz**, représentant de la Société péruvienne de droit de l'environnement, acteur de référence qui contribue non seulement à l'émergence d'alternatives à la biopiraterie mais également à faire vivre les valeurs des peuples autochtones d'Amérique latine. Vandana Shiva, Prix Nobel alternatif, n'a pas pu être présente mais

a cependant souhaité adresser un message vidéo portant sur la nécessité de se saisir du sujet de la biopiraterie et de ses enjeux.

Puis, M. **Gilbert Mitterrand**, Président de France Libertés a décerné le **Prix spécial à M. Miguel Ángel Estrella**, mettant ainsi en lumière l'engagement de longue date de ce virtuose argentin en faveur de la paix, notamment à travers la Fédération Internationale Musique Espérance qu'il a fondé.

La cérémonie s'est clôturée par le concert pour la Paix de l'Orchestre Salam-Shalom réunissant des jeunes musiciens du monde arabe et d'Israël. En interlude du concert, Miguel Ángel Estrella est monté sur scène pour jouer au piano le célèbre Concerto pour clavier en fa mineur de Jean-Sébastien Bach.

VI/ Université d'été de la Solidarité Internationale

L'Université d'Été de la Solidarité Internationale 2014 du Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID, dont la fondation est membre et trésorier) s'est déroulée à Rennes du 2 au 5 juillet. France Libertés a fait le choix de s'y investir à plusieurs niveaux. Elle a mis à disposition une volontaire pour **l'organisation du module de formation** « Une Seule Planète 2 » et a participé au **comité de pilotage de l'évènement**. La fondation a également coordonné la venue de Vandana Shiva, écologiste indienne et lauréate du prix Nobel alternatif, pour la séance d'ouverture. Enfin, pour la troisième fois lors d'une UESI, elle a mis en place un **atelier sur la biopiraterie**. Trois permanents et trois volontaires de la fondation ont assisté à cette Université d'été.

Une Seule Planète 2, coordonné par le CRID et dans lequel sont regroupées 8 organisations de solidarité internationale, dont France Libertés, est un programme de valorisation des alternatives concrètes aux modèles de développement, de production et de consommation actuels pour une transition écologique, économique, sociale et démocratique. Son module « Mondes en transition », un parcours de formation de trois matinées, a accueilli une soixantaine de personnes, pour travailler collectivement sur la construction d'alternatives à notre modèle de développement actuel. Outre sa contribution à la conception et coordination du module global, France Libertés a mis en place un atelier sur les Biens Communs dans ce cadre.

La fondation a aussi organisé, cette fois ci avec l'association Solidarité, un atelier « construisons des alternatives à la biopiraterie ». L'objectif de ce dernier était de sensibiliser les acteurs de la solidarité internationale à la question de la marchandisation du vivant, trop peu connue, et de réfléchir ensemble sur les alternatives. Après une présentation du sujet par Vandana Shiva, un travail en groupes a eu lieu afin d'imaginer des actions concrètes pour prévenir la biopiraterie.

VII/ Campagnes soutenues par France Libertés

Depuis plusieurs années, France Libertés soutient des réseaux et collectifs promouvant une économie et un modèle de développement ancrés sur les fondamentaux sociaux et environnementaux. En 2014, elle s'est jointe à ATTAC et d'autres organisations de la société civile pour dénoncer l'accord

TAFTA (Trans Atlantic Free Trade agreement), en cours de négociation entre la Commission Européenne et les États-Unis. Les citoyens sont tenus à l'écart de discussions entre négociateurs, experts non-élus et lobbyistes concernant cet accord transatlantique de libre-échange et d'investissement. Toujours pour défendre les mêmes valeurs, mais cette fois ci autour d'un projet d'économie sociale et solidaire (ESS), France Libertés est devenue **sociétaire d'Altermondes** quand, en mars 2014, la revue de la solidarité internationale est devenue une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (Scic).

Sur les questions de droits et d'environnement, France Libertés a signé la pétition de **Solidarités** international pour **l'accès à l'eau potable et à l'assainissement**, demandant au Secrétaire Général des Nations Unies des engagements forts pour la mise en œuvre du droit à l'accès à l'eau et à l'assainissement. Plus largement, elle a participé à la Charte de Bruxelles, un appel coordonné par **End Ecocide** et qui demande la **création d'une Cour pénale européenne et internationale pour l'environnement et la santé**. Enfin, pour questionner une gouvernance où le profit de quelques-uns prime trop souvent sur le bien-être de tous et de la planète, France Libertés a signé la **déclaration dénonçant la mainmise des multinationales sur le sommet sur le climat de l'ONU**, diffusée à l'occasion du Sommet sur le climat à New-York en septembre 2014.

Sur les questions de **choix énergétiques**, la fondation a soutenu plusieurs campagnes dans un souci de promouvoir les choix démocratiques et de protéger le droit à l'eau des populations locales. En début d'année, France Libertés s'est associée à **Agir pour l'environnement** dans le recueil de signatures sur internet pour une **lettre ouverte à la Commission Européenne**, alertant sur les dangers des **gaz de schiste** et réclamant des mesures environnementales contraignantes. En fin d'année, elle a signé une **lettre de solidarité avec les populations algériennes mobilisées contre le forage du premier puits de gaz de schiste à In Salah**. En France, dans le cadre de la présentation au parlement du projet de loi de "transition énergétique" à l'automne 2014, elle s'est jointe à **Sortir du Nucléaire** dans le cadre de la **campagne « pas de transition énergétique sans sortie du nucléaire »**. Enfin, sur une problématique lointaine géographiquement, mais qui concernait l'implication d'une entreprise française, France Libertés a participé à l'envoi d'une **lettre** collective, coordonné par **les Amis de la Terre**, au Président Directeur-Général **d'EDF**, en lui demandant de se retirer du **projet du grand barrage à Mphanda Nkuwa au Mozambique** à cause de ses impacts négatifs sociaux et environnementaux.

Outre ces pétitions, appels et déclarations, ciblant le plus souvent les décideurs, France Libertés a aussi voulu soutenir des films défendant les droits des peuples et destinés à un plus grand public. C'est ainsi qu'en 2014 elle a noué des partenariats autour de deux films documentaires, **Heritage Fight** et **Charlie's Country**, traitant des peuples aborigènes d'Australie. Un dernier film, **El impenetrable**, traite du conflit de terre dans le Chaco d'Uruguay entre populations autochtones et grandes entreprises. Ces soutiens ont pris la forme d'un échange de visibilité et d'un relai soutenu de diffusion de l'information sur le web et dans les comités-relais de France Libertés, qui ont organisé des projections.

VIII/ Comités-relais

Les comités-relais s'approprient au niveau départemental des actions initiées par France Libertés. Totalement indépendants de la fondation, les comités-relais sont constitués de bénévoles actifs et motivés pour poursuivre les valeurs et actions que portait Danielle Mitterrand.

1) Comité-relais de Gironde

AFRIQUE DU SUD APRES MANDELA : en février 2014, en partenariat avec le Boulevard des Potes, rencontre-débat avec Jean-Christophe Mitterrand et Leslie Stellfox, ancien membre de l'ANC et accompagnateur en Gironde en 1990 des enfants d'Afrique du Sud. En mars 2014, en partenariat avec le Conseil Général, rencontre sur la profession de reporter de guerre avec Robert Roussel (France3). Débat sur la liberté d'expression.

RELAIS DES PORTEURS D'EAU – 2^{ème} EDITION : en juillet 2014 s'est tenue la 2^{ème} édition du Relais des Porteurs d'Eau sur les quais de Bordeaux en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement, les Francas, le CDOS et l'UFOLEP. 300 enfants des centres aérés du département ont été invités à une découverte des problématiques de l'eau. Cet événement, organisé sur une journée, a pour but de sensibiliser un public intergénérationnel à la gestion et la préservation de la ressource en eau, patrimoine mondial et fragile de l'humanité.

Tout au long de la journée, des équipes composées d'enfants et d'adultes réalisent un relais autour d'une boucle entre le pont Chaban-Delmas et le pont de Pierre. Ce relais, incluant une dimension sportive, culturelle, citoyenne et permettant l'éducation à l'environnement et la santé, aborde les grands enjeux liés à l'eau. En effet, il est rythmé par diverses animations ludiques permettant aux participants mais aussi aux visiteurs de se divertir tout en s'informant sur ces problématiques.

CONCOURS DE CITOYENNETE EUROPEENNE – 11^{ème} ÉDITION : Roopa Farooki - auteure britannique d'origine pakistanaise - et Fatos Kongoli - auteur albanais - ont travaillé et échangé avec les collégiens de Gironde sur les valeurs de démocratie et de paix. Ils ont échangé sur la laïcité, les frontières, la langue....

RENCONTRE DEBAT SUR LES POLITIQUES MIGRATOIRES : LAMPEDUSA, FRONTIERE DE L'EUROPE ? En partenariat avec la Maison de l'Europe à Bordeaux, rencontre par Skype avec Guisi Nicolini - Maire de Lampedusa sur la nécessité d'une politique migratoire européenne. Le débat était animé par Rocco Femis - Directeur de la revue *Radici* et a été suivi du spectacle INCANTO au Rocher de Palmer, spectacle musical sur l'histoire de l'immigration italienne et de l'immigration universelle.

RENCONTRE – DÉBAT : en décembre 2014, en partenariat avec le Comité Bordeaux-Gironde de l'Association France-Amérique Latine, en présence de l'avocat colombien des *Desconectados*, Carlos Velasquez et du directeur de France Libertés Emmanuel Poilâne, une rencontre-débat a eu lieu sur l'état des lieux en Colombie et en France et sur la pratique illégale des coupures d'eau.

2) Comité-relais de la Loire

Organisation et participation active aux Cercles du Silence organisés chaque 3^{ème} mardi du mois à Roanne sur une place publique pour soutenir le respect des droits des migrants (25 autres associations font partie du collectif).

Participation au collectif « Un toit pour tous » en place à Roanne depuis mai 2013 et qui vient en aide aux sans-papiers, déboutés du droit d'asile ou en recours (recherche d'hébergement; alerte des pouvoirs publics locaux; cours de Français langue étrangère...).

En tant qu'adhérent aux « Amis de RESF Loire Nord » le Comité de la Loire aide RESF au niveau de la scolarisation des enfants de sans-papiers (conduite à l'école par exemple).

Participation aux commissions extra-municipales des droits de l'homme (jusqu'en mars seulement la municipalité de Roanne ayant changé de majorité) avec la LDH, SOS Racisme, la Ligue de l'Enseignement, la LICRA : organisations de manifestations suite à des faits racistes en Roannais, dépôts de plaintes; mise en place de tables rondes ou de séances cinématographiques sur le problème du bien vivre ensemble.

Participation à la Fête de l'Amitié entre les peuples de Roanne: le comité a pris la responsabilité d'y conduire et d'encadrer les familles de sans-papiers.

Au Forum des associations organisé par la ville de Roanne, le Comité de la Loire a tenu un stand de documentation sur la Fondation et vendu des feuilles d'eau.

Participation au collectif roannais « Stop- TAFTA »: lettres envoyées aux élus locaux dénonçant ce traité ultra libéral; bulletins d'information envoyés par mailing; journée d'action européenne du 11 octobre dans les rues de Roanne, conférence-débat avec l'économiste Maxime Combes.

Conférence-débat sur le droit à l'eau pour tous animée par Gilbert Mitterrand le 5 novembre 2014 dans le cadre de la Semaine de solidarité internationale après visite d'une ressourcerie soutenue par le Comité France Libertés de la Loire

3) Comité-relais du Lot-et-Garonne

DROITS DE L'HOMME : en février, la tenue des Jeux Olympiques à Sotchi nous a donné l'opportunité d'intervenir dans un Lycée et d'organiser un forum, place Wilson à Agen, pour dénoncer le non-respect des Droits de l'Homme en Russie. Des actions ont été menées en partenariat avec le collectif « Droits de l'homme 47 ».

DROITS DE L'ENFANT : en décembre, en partenariat avec la mairie de Boé et la troupe de Théâtre'AL Boé, nous avons organisé une soirée pour parler des Droits de l'Enfant et de notre action d'aide à la scolarisation au Niger. Les jeunes comédiens de Théâtre'AL Boé nous ont proposé un beau spectacle plein de messages.

LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS : en mars : « 100 % collectif » -collectif départemental contre le racisme et les discriminations-, dont notre association est l'un des membres fondateurs depuis 1998, se mobilise pendant les semaines d'éducation contre le racisme.

- 6 interventions dans des établissements scolaires
- un forum citoyen à ciel ouvert, place Wilson à Agen, expression libre
- un tournoi de rugby au stade Armandie
- une exposition photo « Enfants du monde ».

L'EAU : en avril, Gilbert Mitterrand a rencontré la presse et le public pour parler de « L'Eau bien commun » lors de sa visite à Villeneuve sur Lot. Le comité-relais a également participé à l'Eco-festival de Nérac avec un atelier « EAU » pour les enfants et un jeu de piste autour de l'eau pour les adultes.

LE NIGER : depuis 1996 des réalisations innovantes pour aider la scolarisation à Tahoua, Illéla, Kabelawa et Koma

- Equipement en manuels scolaires, pour améliorer les conditions de scolarisation
- Création de jardins scolaires, pour apporter un complément alimentaire aux élèves
- Adduction d'eau au jardin d'enfants d'Illéla
- Construction de latrines, pour favoriser l'hygiène mais les latrines sont aussi un élément important pour la scolarisation des filles
- Achat de troupeaux de brebis, pour lutter contre la malnutrition
- Campagne d'information et de sensibilisation pour la scolarisation des filles
- Construction d'une classe en dur à Koma
- Expédition de mobilier scolaire, livres de bibliothèque, fournitures scolaires, etc ...
- Achat de kits scolaires, remise en état des jardins, achat de produits d'hygiène et équipements pour les activités manuelles à chaque rentrée.

En 2014, en complément :

- Achat de machines à coudre, machines pour tricotage et fournitures nécessaires.
- Achat d'ustensiles et ingrédients nécessaires pour production de savon.

Pour assurer le financement de cette action :

- Avril : Un concert « Amanke Dioni » au théâtre de Villeneuve sur Lot, en partenariat avec la municipalité, en présence de Gilbert Mitterrand que nous avons eu le plaisir de recevoir pour sa première visite à notre association.
- Juin : Un concours photo national -14^{ème} édition-, avec exposition, au centre culturel André Malraux à Agen. Thème : « L'eau en liberté ».
- Novembre : Une Tombol'art avec exposition des œuvres offertes -17^{ème} édition- avec le soutien de la municipalité de Boé et de nombreux artistes.

4) Comité-relais de l'Oise

Le comité relais France Libertés de l'Oise est engagé en faveur de l'eau bien commun de l'humanité. Il a mis les problématiques de l'eau au cœur de la campagne des municipales.

France Libertés Oise a publié un **communiqué de presse** sur la gestion de l'eau à Beauvais et sur la réclamation de Veolia à la ville de 1.8 millions d'euros pour l'annulation du contrat de distribution de marché de l'eau potable de 2008.

Le 21 juin, le Comité a participé aux **Estivales à Meru**, un festival organisé par Cap Sud Emergences. Ce festival regroupe divers associations impliquées dans la promotion des droits de l'homme, l'environnement, la coopération internationale. Les parents ont pu être informés des actions du comité relais pour l'accès de tous aux biens communs et la préservation des droits humains sans lesquels une société ne saurait être réellement juste.

5) Comité-relais des Landes

Le comité-relais des Landes a malheureusement été dissous le 17 juillet 2014.

IX/ Signature d'une convention de partenariat avec la Fédération Léo Lagrange

Gilbert Mitterrand, président de France Libertés et Christiane Taubira, garde des Sceaux et administratrice étaient au 25ème Congrès de la Fédération Léo Lagrange le 25 octobre 2014 pour signer une convention de partenariat avec Bruno Le Roux, président de la Fédération Léo Lagrange.

Ce partenariat vise à développer les actions d'éducation à la citoyenneté de France Libertés dans le cadre de son programme Eau, Bien Commun de l'humanité. Elle prévoit des collaborations dans la lutte contre les discriminations, dans la construction des partenariats en Amérique Latine et notre soutien des peuples kurdes.

Les deux premiers projets sur lesquels la fondation France Libertés travaille conjointement avec la fédération Léo Lagrange en 2015 sont déjà identifiés. Il s'agit d'un jeu sur les liens entre gestion de l'eau et changement climatique qui se prépare pour le COP21 à Paris et d'un soutien à un projet d'échanges entre enfants de Toulouse et du Niger.